

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 septembre 2021
Délibération n° : 2021_43
Date de convocation : 08 septembre 2021

**Objet : Mise à jour du stock de la régie de recettes du siège :
ajout de posters Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso**

Par la suite d'une convocation en date du 08 septembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvioux, le 14 septembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMEOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent en visioconférence (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, excusé ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)

- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, absente

- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)

- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée

- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)

- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)

- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent

- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent en visioconférence (1 voix)

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- Les Statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05-2017-05-10-002 du 10 mai 2017 ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- La délibération n°2014-37 du Comité syndical du 26 juin 2014 portant modification de la régie des produits touristiques du siège du Parc ;

Considérant :

- La création par la Réserve naturelle de Ristolas – Mont Viso d'un stock d'affiches relatives à la faune et la flore de son territoire ;

- Ce stock est composé de 300 jeux de 4 affiches petit format et de 300 jeux de 4 affiches grand format ;

- La volonté de distribuer gratuitement 150 jeux aux partenaires de la gestion de la réserve (hébergeurs, office du tourisme, lieu d'accueil du public, mairies, membres des instances de gouvernance de la réserve) et la volonté de proposer à la vente 150 jeux des deux formats différents, par lots de quatre aux prix publics suivants :

o

10,00 € le lot de 4 affiches grand format

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210914-2021_43-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 14 septembre 2021

Délibération n° : 2021_43

Date de convocation : 08 septembre 2021

**Objet : Mise à jour du stock de la régie de recettes du siège :
ajout de posters Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso**

o 8,00 € le lot de 4 affiches petit format

- La nécessité de mettre à jour le tableau des produits vendus par la régie de recettes du siège du Parc ;

Le Comité syndical, réuni le 14 septembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 37

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 32

Votes Contre : 00

Pour : 32

Abstentions : 00

D'approuver les prix de vente ci-dessus et la mise à jour du stock de la régie du siège en y ajoutant :

- 150 lots de 4 affiches RNN grand format pour un montant total de 1'500 €

- 150 lots de 4 affiches RNN petit format pour un montant total de 1'200 €

soit pour une valeur totale de 2'700 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

